



**Le Bafa ou le Bafd
vous tente ?**

**“Votre Caf
peut vous aider”**



Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion



32 30

(Service gratuit + prix appel)



Rejoignez nous sur Facebook
<https://www.facebook.com/cafreunion974>



1

Vous voulez devenir animateur ou directeur ?

Qu'est-ce-que le BAFA et le BAFD ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil périscolaire ou en centre de vacances et de loisirs, accueil de jeunes et scoutisme.

À quoi sert-il ?

- À développer votre sens des responsabilités auprès des enfants et des adolescents.
- À vous investir sur une commune, dans un quartier, à travers des activités d'animation ou d'encadrement.
- À devenir acteur au sein d'une équipe d'animation, dans le cadre de la mise en oeuvre de projets éducatifs.
- À vivre des moments riches et intenses tout en percevant une indemnisation.

Quelles sont les conditions pour s'inscrire en formation ?

- Être inscrit auprès de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (DRAJES) de votre lieu de résidence.
- Pour le BAFA : être âgé d'au moins 16 ans au jour du premier stage.
- Pour le BAFD : être âgé d'au moins 18 ans au jour du premier stage et être titulaire du BAFA.

Pourquoi la Caf offre-t-elle cette aide ?

- Pour contribuer au développement de la qualité de l'encadrement dans les accueils collectifs de mineurs qui reçoivent des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres.
- Pour vous aider à vous impliquer dans la vie d'un quartier, d'une commune, auprès des enfants et des jeunes.



2

La Caf peut vous aider

Comment la Caf peut-elle vous aider ?

Nous pouvons rembourser une partie de vos frais réels de formation BAFA ou BAFD si la session a été satisfaisante.

Les aides financières de la Caf

Montants maximums :

Pour le BAFA :

- 100 € pour le stage de formation générale
- 300 € pour le stage d'approfondissement en externat
- 400 € pour le stage d'approfondissement en internat

Pour le BAFD :

- 100 € pour le stage de formation générale en externat
- 200 € pour le stage de formation générale en internat
- 298 € pour le stage de spécialisation en internat
- 198 € pour le stage de spécialisation en externat

Pour plus d'information :

Tél : 0262 48 62 16
Courriel : afi@caf974.caf.fr

A retenir

Vous devez, dans un délai de 3 mois après chaque session de formation, transmettre à nos services, les originaux de :

- > votre demande d'aide financière.
- > l'attestation de formation avec la mention : session satisfaisante.
- > la facture émise par l'organisme de formation.
- > RIB au nom du stagiaire.

L'attestation et la facture devront comporter la signature et le cachet de l'organisme.

Informations pratiques :

Pour faire votre demande d'aide financière auprès de la Caf :

- Retirez l'imprimé de demande :
 - auprès du centre de formation,
 - ou dans un de nos lieux d'accueil.
- ou téléchargez-le sur notre site internet www.caf.fr

Sur la page principale de www.caf.fr, tapez le code postal de votre commune.

Puis dans la rubrique « Offre de service - Enfance jeunesse », consultez notre article sur le BAFA et le BAFD. Vous pourrez y télécharger les imprimés à remplir et à retourner dûment complétés à la Caisse d'Allocations Familiales.



3

Le Bafa mode d'emploi

Attention, la Caf n'assure pas vos inscriptions à la formation et aux stages



Le Bafa

Pour obtenir le Bafa, vous devez suivre deux sessions théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1 - Une session de formation générale (8 jours minimum)

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible auprès de votre direction départementale chargée de la jeunesse et des sports ou sur le site internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Préalablement à votre inscription, l'organisme de formation doit vous informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au Bafa.

La validation de cette première session permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

2 - Un stage pratique (14 jours minimum)

Il se déroule obligatoirement en centre de loisirs sans hébergement ou en centre de vacances. Ce stage peut être rémunéré. Il se déroule obligatoirement sur le territoire français.

3 - Une session d'approfondissement ou de qualification

Vous avez le choix entre deux types de sessions, l'une et l'autre sont payantes et peuvent se dérouler à l'étranger :

- une session d'approfondissement

(6 jours minimum) qui vous permet de compléter ou d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animation sur une ou plusieurs thématiques particulières (lecture, communication, activités scientifique et techniques), notamment en direction des jeunes enfants. Si vous souhaitez centrer cet approfondissement sur l'accueil du jeune enfant la Caf vous apportera une aide financière plus importante.

- une session de qualification

(8 jours minimum) qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé tel que : le sport, la communication, les activités scientifiques et techniques.

Avec cette qualification, l'animateur dispose d'aptitudes spécifiques pour encadrer cette activité dans un accueil collectif de mineurs.

Vous choisissez l'organisme de formation habilité auprès duquel vous vous inscrivez directement (liste disponible auprès de votre direction départementale chargée de la jeunesse et des sports ou sur le site internet :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd



Le BAFD

Pour obtenir le diplôme BAFD, vous devez suivre deux sessions théoriques et deux stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1 - Une session de formation générale (9 ou 10 jours)

Elle permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation. Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Préalablement à votre inscription, l'organisme

de formation doit vous informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFD.

Après validation de cette première session, vous recevrez la qualité de **directeur stagiaire**.

2 - Un premier stage pratique (14 jours)

Il se déroule obligatoirement en centre de loisirs sans hébergement ou en centre de vacances. Vous y exercerez les **fonctions de directeur ou d'adjoint au directeur**. Ce stage peut être rémunéré. Il se déroule obligatoirement sur le territoire français.

3 - Une session de perfectionnement (6 jours)

Votre inscription à cette session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix.

La liste des organismes habilités est disponible sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

4 - Un deuxième stage pratique (14 jours)

Le stage pratique se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme dans lesquelles vous exercerez les fonctions de **directeur**.

Ce stage peut être rémunéré.



Contacts utiles



www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
ou www.reunion.drjscs.gouv.fr

La DRAJES de La Réunion



14, allée des Saphirs - CS 61044
97404 Saint-Denis Cedex



Tél : 0262 20 54 54
Fax : 0262 20 54 55



Courriels :
ce.drajes@ac-reunion.fr
drajes.acm@ac-reunion.fr

- **informe** les candidats sur les conditions d'accès au BAFA ou au BAFD ;
- **valide** les stages ou sessions ;
- **délivre** le brevet.


La DRAJES vous permet de :

- vous inscrire à la formation ;
- effectuer les démarches administratives liées à votre cursus (inscription, demande de dérogation, prorogation de délais, ...) ;
- suivre dans votre espace personnel internet l'évolution de votre cursus,
- consulter et éditer les pièces contenues dans votre livret de formation ;
- consulter l'ensemble des informations utiles à la réussite de votre formation ;
- vous renseigner sur les organismes de formation habilités.

Pour de plus amples informations sur vos droits et les démarches à entreprendre, n'hésitez pas à ...

Nous contacter :

 afi@caf974.caf.fr

 0262 48 62 16

32 30
(service gratuit prix appel)

Consulter régulièrement

www.caf.fr



www.facebook.com/cafreunion974